



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 7 octobre 2020

BILAN DE L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES 2020 DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) a débuté fin juin 2020 afin de tenir compte de la situation sanitaire et de la reprise progressive de l'économie dans le secteur touristique.

Sous l'autorité du préfet du Pas-de-Calais, les services de l'État ont réalisé des opérations de contrôle autour de trois axes prioritaires, en vue de s'assurer de la protection du consommateur :

- l'hébergement de plein air et l'offre en ligne ;
- les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs ;
- les services de restauration dans les zones à forte densité touristique.

La priorité a été donnée à l'accompagnement des entreprises avec la mise en place d'une approche pédagogique, tant lors du contrôle que pour les suites réservées aux anomalies constatées.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a effectué 209 visites d'établissements (campings, hôtels, maisons d'hôte, restaurants, commerces sur les marchés, sites internet, clubs de plage pour enfants, promenades en bateaux dans les hortillonnages, musées...).

Les anomalies les plus fréquentes (40,61%) concernent la protection économique du consommateur (publicité des prix, dénomination trompeuse), la sécurité alimentaire (hygiène, températures de conservation des denrées, dates limites de consommation dépassées...) ainsi que la sécurité des prestations de services (suivi des équipements de protection individuelle comme les gilets de sauvetage ou encore les casques vélo).

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a également procédé au contrôle de 22 accueils collectifs de mineurs et d'activités nautiques. Elle s'est par ailleurs attachée à accompagner les opérateurs dans l'application des protocoles sanitaires post-confinement.

L'Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM) a contrôlé des clubs de voile, de plongée ainsi que plusieurs navires.

La Direction des Douanes a réalisé sur les marchés, brocantes et centres de tris postaux, 22 constatations permettant la saisie de 1 554 articles de contrefaçons. 600 gélules de compléments alimentaires ont également été saisies en l'absence d'autorisation d'importation. Enfin, 79 produits cosmétiques à usage cutané, dépourvus de marquage réglementaire, ont été interceptés

La Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) a contrôlé 63 établissements, notamment sur le secteur côtier.

Les services de la gendarmerie ont axé leurs contrôles sur les marchés du littoral et l'application stricte des mesures barrières liées à la COVID-19.

Dans ce contexte particulier lié à la propagation du virus, aucune augmentation des manquements à la réglementation n'a été constatée par rapport aux années précédentes, à la même période.